



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Patrick BUCOURT.

DATE DE CONVOCATION :  
08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE :  
09 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15  
EN EXERCICE : 15

Etaient présents : M.BUCOURT, Maire

M Jean-Claude DESCHAMPS, René VALLIN, Alain GERMAIN,  
Adjoints au Maire,

Mmes Lucienne DEPORTE, Géraldine DESCHAMPS, Sandrine GOSSELIN, Joëlle MAHIER, Sophie MORIN,  
conseillères municipales ;

Et M Loïc DESHAYES, Guillaume GRENET, Vincent HAUTOT, Ritsert RINSMA, conseillers municipaux;  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Guillaume ELOY, Joachim TOUILIN,

Pouvoirs : aucun

### **N° 12-2021 : SECRETAIRE DE SEANCE**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme DEPORTE secrétaire de séance.

### **N° 13-2021 : Compte rendu du conseil précédent**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2021 transmis à chacun avec la convocation à cette séance, appelle des remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2021.

### **N° 14-2021 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

M le Maire laisse la parole à M Vallin qui expose que la commission finances réunie le 13 avril dernier, a établi le projet d'attribution de subvention aux associations suivant :

	2020	2021
<b>Associations Heuquevillaises</b>	<b>5 100 €</b>	<b>4 300 €</b>
Football club du littoral	600 €	0 €
Coopérative scolaire	3 000 €	3000 €
Réveil des falaises	1 200 €	1000 €
Souvenir Normand 39/45	300 €	300 €

	2020	2021
<b>Associations extérieures</b>	<b>800 €</b>	<b>1 000 €</b>
Centre Normandie Lorraine	100 €	100 €
Secours catholique de Gonneville	150 €	300 €
Association « tambour battant »	150 €	150 €
AAPA	150 €	150 €
Société HAVRAISE DE protection des Animaux		100 €
Banque alimentaire		
La Maison Familiale Rurale de la Cerlangue		100 €
AFM Téléthon	250 €	
Association Prévention Routière de Seine-Maritime		100 €
<b>Total général</b>	<b>5 900 €</b>	<b>5 300 €</b>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions comme décrites ci-dessus.

Le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'année 2021, pour les classes « découverte » organisées par les professeurs des écoles du groupe scolaire « Le Colombier ».

#### **N° 15-2020 : VOTE DES INVESTISSEMENTS 2021**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire laisse à Monsieur Vallin, 2<sup>ème</sup> adjoint, le soin de présenter les nouveaux projets d'investissement communaux pour l'année 2021 (en annexe) récapitulés sur le tableau suivant :

		RAR	BP 2021	TOTAL
350	AGENCEMENTS TERRAIN	253 504 €	156 060 €	409 564 €
400	BATIMENTS	0 €	7 000 €	7 000 €
500	RESEAUX	8450 €	44 700 €	53 220 €
600	MOBILIER ET MATERIEL	1390 €	17 370 €	18 760 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité entérine les investissements présentés dans l'annexe.

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi de subventions auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du Conseil Départemental 76, de la Région de la Normandie et de l'Etat y compris DSIL « rénovation énergétique » pour les opérations suivantes :

#### **- opération 350 :**

- 1) réhabilitation énergétique de la salle polyvalente : 110 660 € TTC
- 2) réhabilitation et extension du pressoir : 254 674 € TTC

#### **- opération 500 :**

- 1) développement de la DECI: 44 770 € TTC

**N° 16-2021 : VOTE DES TAXES**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Vallin, adjoint en charge des finances communales, qui expose au Conseil Municipal qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (25.36%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 49.47 % (soit le taux communal de 2020 : 24.11 % + le taux départemental de 2020 : 25.36%).

Il est proposé, suite à ces informations,

-de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

taxes	taux communaux 2020	taux 2021		base d'imposition	produit correspondant en €
		département	commune		
taxe foncière propriétés bâties	24.11%	25.36%	24.11%	319 000 €	157 809 €
taxe foncière propriétés non bâties	49.01%	SO	49.01%	34 500 €	16 908 €

**N° 17-2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande à M. Vallin, deuxième adjoint, de présenter le projet de budget primitif 2021, dont la maquette a été envoyée à chaque conseiller avec la convocation. Son examen est effectué par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement et le budget primitif se présente équilibré en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section fonctionnement : 564 386 €

Section investissement : 534 676 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, et par chapitre et par opération, le budget primitif 2021 de la commune arrêté comme défini ci-dessus.

**N° 18-2021 : ADMISSION EN NON VALEUR**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. René VALLIN, Adjoint au Maire, délégué aux finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu les états de taxes et produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier,

Considérant que le recouvrement de certaines recettes communales du budget principal n'a pas pu être obtenu, alors que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes,

Considérant que Monsieur le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des sommes dues,

ACCEPTE

-d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2016 et 2019 pour un montant total de 1766.60 euros, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

	année	titre	objet	montant	motif
Particulier	2019	T-444	Restauration scolaire	6.60 €	Seuil inférieur seuil de poursuite
Particulier	2016	T-117	Travaux pour compte de tiers	1760.00€	décédé

- dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget primitif 2021.

### **N° 19-2021 : demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **VU :**

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

#### **CONSIDÉRANT :**

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux

**N° 20-2021 : MOTION APPELANT LE GOUVERNEMENT A ABANDONNER LE PROJET HERCULE DE DEMENTELLEMENT D'EDF**

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13/ Pour : 3 / Contre : 3 / Abstention : 7

EDF est l'entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre. EDF, c'est notre souveraineté. EDF, c'est le patrimoine des Français. EDF, c'est encore aujourd'hui l'outil qui pourrait nous permettre de relever le défi climatique.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Sa production et sa distribution doivent être, au titre de cette garantie, préservées du tout marché.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par plus de 20 années de mesures de déréglementation, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France. Dans un territoire comme le nôtre, où le PIB industriel atteint 23% contre une moyenne nationale à 11 %, l'avantage compétitif, que confère à l'activité industrielle le coût maîtrisé de l'énergie produite par l'opérateur national, est déterminant.

EDF est aussi un moteur d'emploi. La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8 000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique, des centrales photovoltaïques et parcs éoliens qui contribuent à l'aménagement du territoire régional.

Pourtant, depuis plus de deux ans des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé "Hercule", qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Elysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés de l'entreprise sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet << Hercule >> représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles qui reviendraient ni plus ni moins à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en trois entités :

- Une société à capitaux publics, EDF Bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;
- Une société Verte ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour ce qui rapporte (6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation) : la distribution et les énergies renouvelables;
- Une troisième entité baptisée Azur, filiale d'EDF Bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.

Ce projet << Hercule >> est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques au risque de privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de développer une énergie décarbonée, en bradant au marché les activités de notre fleuron industriel qui rapportent le plus, et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau et la préservation de la biodiversité attachées à leur exploitation.

Pour la Normandie, pour la Seine-Maritime, le projet << Hercule >> pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation de la gestion du réseau local, qui affectera les prix et la qualité du service public délivré à la population et qui impactera la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, le projet << Hercule >, non content de s'élaborer dans la plus grande opacité, risque de faire l'objet d'un maquillage démocratique : le gouvernement envisage en effet de le faire entrer dans la Loi en l'embarquant dans le texte issu des travaux de la Convention citoyenne pour le Climat (CCC) alors que les membres de la CCC n'ont jamais évoqué ce sujet, le tout en recourant à une ordonnance, privant le Parlement de sa possibilité de débattre.

A l'initiative de Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime, une conférence de presse, organisée le mardi 8 décembre à l'Assemblée nationale, a réuni dans une démarche transpartisane des représentants de l'ensemble des groupes d'opposition, des députés Communistes aux Républicains

en passant par les Socialistes, les Insoumis et le groupe Liberté et Territoire pour s'opposer au mauvais projet << Hercule >>.

Considérant l'importance économique, sociale, écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions, comme ses moyens, il est proposé au Conseil Municipal sur proposition du Maire ;

- de voter la présente motion qui demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet << Hercule > et de proposer, à l'opposé, une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national qu'est EDF qui assure la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.

La motion est adoptée, monsieur le Maire ayant voté "pour".

Plusieurs conseillers municipaux insistent sur le fait que pour ce genre de débat, le conseil municipal n'est pas le bon organe de délibération.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- Elections départementales et régionales : elles se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Monsieur le Maire explique les différentes mesures sanitaires préconisées par le Conseil scientifique et insiste sur l'opportunité du vote par correspondance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h17.

Patrick BUCOURT, Maire		
Jean-Claude DESCHAMPS Adjoint au Maire	René VALLIN Adjoint au Maire	Alain GERMAIN Adjoint au Maire
Lucienne DEPORTE Conseillère Municipale	Géraldine DESCHAMPS Conseillère Municipale	Sandrine GOSSELIN Conseillère Municipale
Joëlle MAHIER Conseillère Municipale,	Sophie MORIN Conseillère Municipale, Secrétaire de séance	Loïc DESHAYES Conseiller Municipal
Guillaume ELOY, Conseiller Municipal  <b>ABSENT</b>	Guillaume GRENET Conseiller Municipal	Vincent HAUTOT Conseiller Municipal
Joachim TOUILIN, Conseiller Municipal <b>ABSENT</b>	Ritsert RINSMA, Conseiller Municipal	